

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 janvier 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beaudesne
Benoît Couture	Gilles Gauvreau

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc et Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**2019-01-01                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (Budget)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018
6. Présentation des comptes
7. Rang 7 – Travaux 2019 et avis aux propriétaires
8. Cotisation annuelle 2019 - ADMQ
9. Cotisation annuelle 2019 - FQM
10. Cotisation annuelle 2019 – COMBEQ
11. Offre de services en urbanisme – Citation de l'église comme « immeuble patrimonial »
12. Offre de services – Gestion des documents et des archives
13. Engagement pour la promotion de la paix
14. Liste des contrats 2018 – Dépôt à la table du conseil
15. Demande d'aide financière – Carnaval 2019
16. Dépôt et présentation du PROJET de règlement 505 pour fixer le taux de taxes de 2019 ainsi que les conditions de perception
17. Programme des Initiatives Culturelles – Dépôt d'une demande d'aide financière
18. Correspondance
  - a) Aide financière accordée de 6,157\$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale;
  - b) Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;

- c) Le nouveau décret 2019 de la population démontre une population de 907 personnes, soit une augmentation de 76 personnes (831 en 2018);
  - d) Rencontre le mardi 15 janvier à 9h30 – Site d’Enfouissement de Disraëli;
  - e) Jeudi 17 janvier 19h, présentation de la Planification Stratégique à la population.
19. Période de questions  
20. Clôture de séance

**2019-01-02                    Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 3 décembre 2018 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-01-03                    Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (Budget)**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (Budget) soit accepté, tel que rédigé.

**2019-01-04                    Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-01-05                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 112,239.42\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-01-06                    Rang 7 – Travaux 2019 et avis aux propriétaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire effectuer des travaux en 2019 visant à améliorer la sécurité des usagers du 7<sup>e</sup> rang, surtout en lien avec la visibilité déficiente à certains endroits;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7<sup>e</sup> rang est une route locale de niveau 3 que le ministère des Transports a remise à la municipalité en 1993, signifiant que cette route est « non-subsventionnée », donc entièrement à la charge de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à termes les travaux, la collaboration des propriétaires sera requise puisque l'emprise municipale de cette route locale de niveau 3 est restreinte, ayant comme contraintes majeures que certains travaux en lien avec l'amélioration des fossés ainsi qu'au niveau de l'amélioration de la visibilité (travaux nécessitant de la coupe de bois et du débroussaillage) devront être faits sur la portion du terrain appartenant au privé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire faire le processus en concertation et en consultation avec les propriétaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** M. Mathieu Couture (directeur général et secrétaire-trésorier) à contacter les propriétaires de terrains du 7<sup>e</sup> rang afin de tenir une rencontre visant à informer ceux-ci des problématiques rencontrées et de trouver une solution ensemble afin d'améliorer la situation de la circulation du 7<sup>e</sup> rang.

**2019-01-07                    Cotisation annuelle 2019 - ADMQ**

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle (incluant l'assurance) du directeur général à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) d'un montant de 811\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2019-01-08                    Cotisation annuelle 2019 - FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) d'un montant de 1,079.48\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2019-01-09                    Cotisation annuelle 2019 - COMBEQ**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle à M. Bobby Dubois et M. Patrick Duchaîne à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) d'un montant total de 605\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2019-01-10**                    **Offre de services en urbanisme – Citation de l'église  
comme « immeuble patrimonial »**

**CONSIDÉRANT QUE** l'église Sts-Anges de Ham-Nord requiert des investissements pour la maintenir en bon état et qu'un comité de citoyens est présentement à l'œuvre pour amasser de l'argent VIA une campagne de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** la communauté a un fort sentiment d'appartenance envers l'église Sts-Anges de Ham-Nord, bâtiment qui possède une valeur historique et architecturale, étant situé au cœur du village et constituant un point de repère dans le paysage des montagnes ham-nordoises;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur le Patrimoine Culturel du Québec, une municipalité peut attribuer à un bâtiment sur son territoire un statut légal reconnaissant la valeur patrimoniale d'un immeuble et que ce statut s'appelle une « citation » ou un « immeuble patrimonial cité »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi d'un statut patrimonial de « citation » se fait par règlement et comporte, notamment, l'identification de la valeur patrimoniale de l'immeuble par le biais d'une étude ainsi qu'une séance d'information publique dans le cadre du processus d'adoption du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi, le propriétaire d'un immeuble patrimonial cité doit se conformer aux conditions que le conseil municipal édictera dans son règlement de citation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de services d'accompagnement afin de bien compléter les différentes étapes requises dans le processus de règlement et que cette offre de services de l'entreprise LA BOÎTE D'URBANISME est au montant de 1,995\$ + taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer le processus de l'octroi d'un statut patrimonial de « citation » à l'église Sts-Anges en concertation et en partenariat avec le Comité de Gestion de la Fabrique Sts-Anges de Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu, le 6 décembre dernier, une confirmation du Comité de Gestion de la Fabrique Sts-Anges de Ham-Nord comme quoi ils sont en accord avec le projet;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord, en concertation et en partenariat avec le Comité de Gestion de la Fabrique Sts-Anges de Ham-Nord, mettent en place les efforts requis afin que l'église Sts-Anges de Ham-Nord obtienne le statut légal reconnaissant la valeur patrimoniale de l'immeuble;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte l'offre de services d'accompagnement afin de bien compléter les différentes étapes requises dans le processus de règlement de l'entreprise LA BOÎTE D'URBANISME au montant de 1,995\$ + taxes.

**2019-01-11                    Offre de services – Gestion des documents et des archives**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un contrat de gestion des documents et des archives municipales à l'entreprises HB Archivistes SENC au montant de 1,068.64\$ + taxes pour une période de 4 jours et au taux horaire de 60\$ pour les heures excédentaires si requis.

**2019-01-12                    Engagement pour la promotion de la paix**

**CONSIDÉRANT** la tenue de la journée mondiale de l'enfance le mardi 20 novembre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord est présentement en processus afin d'obtenir l'accréditation « Municipalité Amie des Enfants »;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à faire la promotion de la paix et qu'une copie de cette résolution soit acheminée au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska.

**2019-01-13                    Liste des contrats 2018 – Dépôt à la table du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

**2019-01-14                    Carnaval 2019 - Demande du Comité organisateur**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 500 \$ au Comité organisateur du Carnaval 2019 et d'en autoriser le paiement.

**2019-01-15                    Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #505 fixant le taux de taxes 2019 ainsi que les conditions de perception**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Benoît Couture présente et dépose le PROJET de Règlement #505 - Règlement fixant le taux de taxes 2019 ainsi que les conditions de perception. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier qu'aucun coût n'est relié à ce règlement pour la municipalité.

2019-01-16

**Programme d'initiatives culturelles 2018-2020 – Projet de création d'une murale « Street Art rural »**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord soumette un projet pour la mise en place d'une murale « Street Art rural » dans le cadre du Programme d'initiatives culturelles 2018-2020, projet visant à promouvoir les Arts visuels en permettant à un artiste de peindre sur place et devant le public.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De l'obtention d'une aide financière de 6,157\$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale;
2. De la présentation au conseil des nombreuses cartes de souhaits des Fêtes reçues;
3. Que le nouveau décret 2019 de la population démontre une population de 907 personnes, soit une augmentation de 76 personnes (831 en 2018) ;
4. D'une rencontre le mardi 15 janvier à 9h30 pour la mise à jour de la situation du Site d'Enfouissement de Disraëli;
5. De la soirée de consultation publique le Jeudi 17 janvier 19h pour la présentation de la Planification Stratégique à la population.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.